

Formation

Manager dans le respect des règles du code du travail

Cette formation vise l'appropriation par les managers des fondamentaux du droit du travail. Même s'il peut avoir l'appui d'un service des ressources humaines ou de sa direction, le manager est le premier interlocuteur des salariés. Il lui appartient de maîtriser les fondamentaux du Code du travail pour ne pas commettre d'impairs dans les relations avec les collaborateurs qu'il encadre.

Objectifs

Sécuriser les relations de travail (de l'embauche à la rupture du contrat de travail), savoir faire évoluer la relation de travail (modification du contrat de travail ou simple changement des conditions de travail ?) gérer les absences du salarié, connaître la procédure disciplinaire, s'approprier la réglementation sur la durée du travail, respecter l'obligation de sécurité à l'égard des salariés, identifier les risques prud'homaux

Publics

Cette formation s'adresse à toute personne appelée à encadrer une équipe (directeur de site, directeur d'agence, manager...).

Prérequis : aucun

Prochaine session

Inter-entreprises : Consultez notre planning des formations !

Intra : nous consulter

Durée

2 journées (14 heures)

Méthodes pédagogiques

Etude approfondie des textes et de la jurisprudence, échanges de pratiques, remise d'un support pédagogique

Modalités d'évaluation

Quizz/mise en situation

Programme

① Connaître les principales règles de conclusion et d'exécution du contrat de travail ② Appliquer les règles en matière de durée du travail (horaires des collaborateurs, heures supplémentaires, repos, temps partiel...) ③ Prononcer une sanction disciplinaire dans le respect des procédures ④ Protéger la santé et la sécurité des collaborateurs au travail ⑤ Envisager la rupture du contrat de travail

Tarifs

1.400 € Hors Taxes

Inscriptions

Cette formation vous intéresse ? Ecrivez-nous à cabinet@carabin-stierlen-avocats.fr ou appelez nous au 02 99 68 95 96.

Si vous aviez besoin d'aménagements spécifiques pour accéder à cette formation, merci de nous en avertir afin que nous prenions les mesures nécessaires.



CARABIN - STIERLEN
Avocats Barreau de Rennes



02 99 68 95 96



www.carabin-stierlen-avocats.fr



Suivez-nous !